

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2016
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 19 décembre 2016 à 19 h 43, laquelle séance est l'ajournement de la séance du 5 décembre 2016 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

478-12-2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

479-12-2016 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2017 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération - cadres et personnel de bureau
Frais de vérification
Rémunération - élections
Fourniture - élections
Gestion du personnel - relations de travail
Régie des Rentes du Québec
Assurance-chômage
Régime québécois d'assurance parentale
Fonds de services de santé
Assurances collectives

Frais de poste
Téléphone, télécopieur
Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux
Cotisations et abonnements
Fonds des registres
Police

Rémunération - voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues - électricité
Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

480-12-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du 1^{er} au 19 décembre 2016, les chèques numéro 13 867 à 13 910 inclusivement, les déboursés incompressibles et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 315 816.74 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

481-12-2016 PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 d'une somme de 9 410.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2017.

Adoptée à l'unanimité.

482-12-2016 CENTRE DE JOUR ST-GABRIEL - DEMANDE

Le Centre de jour St-Gabriel sollicite une aide financière afin d'organiser une fête de Noël.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une subvention de 500.00 \$ au Centre de jour St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité.

483-12-2016 COLLECTE DES DÉCHETS, COLLECTE SÉLECTIVE ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - CRÉDIT

Attendu que la municipalité de Mandeville peut donner suite à des demandes de crédit concernant la collecte des ordures, la collecte sélective et la vidange des fosses septiques au Lac Bonneterre;

Attendu que les camions à cet effet n'ont pas accès au chemin afin de se rendre aux propriétés suivantes :

- Matricule 1849-08-2050;
- Matricule 1849-08-1010;
- Matricule 1749-98-5050;
- Matricule 1749-89-7540.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville enlève la taxe 2017 concernant la collecte de déchets, la collecte sélective et la vidange des fosses septiques pour les propriétés citées plus haut.

Que cette résolution soit valide jusqu'à modification ou abrogation de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

484-12-2016 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUITTANCE ET TRANSACTION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une quittance et transaction avec la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant la rétrocaveuse dans le dossier numéro 161300-10, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

485-12-2016 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière